MAIRIE DE PARIS

Secrétariat Général
Observatoire de l'égalité femmes/hommes

2012 SG 161/2012 DPP 22 Subvention et convention (14.578 euros) avec l'association CIDFF de Paris (10e) pour son projet de dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger (FTGD Ville de Paris).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

Le Contrat Parisien de Sécurité, signé en 2009, intègre pour la première fois la thématique « lutte contre les violences faites aux femmes ». L'objectif est de construire, en partenariat entre l'Etat et la collectivité territoriale, une réponse globale aux femmes victimes, dans la durée, en plaçant la victime au centre d'un processus de traitement et d'accompagnement qui lui permette de sortir du silence et de l'isolement ainsi que de trouver le plus rapidement possible une porte de sortie de la violence. Cet objectif s'organise autour de trois axes : la prévention, le traitement policier et judiciaire, l'accompagnement juridique, social et psychologique.

La Mairie de Paris est activement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes par son plan d'action qu'elle met en œuvre depuis 2002 et qui s'organise en 5 axes :

1. Actions de prévention et d'information notamment en direction des jeunes
2. Accueil, information et accompagnement
3. Formation des acteurs
4. Mise à l'abri des femmes victimes de violences
5. Le contrat parisien de sécurité et ses déclinaisons.

Dans ce cadre, un nouveau dispositif intitulé « Femmes en très grand danger (FTGD) » est en cours de mise en place. Le dispositif vise à renforcer la protection des femmes, victimes de violences conjugales, en très grand danger demeurant à Paris, et à faciliter le secours et l'assistance grâce à un dispositif d'alerte (téléphone portable) leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police.

Il s'agit d'assurer selon des critères définis, une protection à certaines femmes victimes de violence et considérées comme étant en très grand danger. Ce système de protection les dotera sur décision du Procureur de la République d'un téléphone portable leur permettant d'accéder aux services de police par un circuit dédié : un système de télésurveillance court et rapide accessible 7jours/7, 24heures /24.

Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre le Parquet et le Tribunal de Grande Instance de Paris, la Police nationale, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France, France Télécom-Orange, Mondial Assistance, ainsi que l'association CIDFF de Paris (Centre d'information des femmes et des familles) pour le suivi juridique et psycho-social des femmes prises en charge.

Ce dispositif parisien prend modèle sur celui expérimenté en Seine St Denis depuis 2007, qui a montré son utilité et son efficacité.

Au regard de l'intérêt majeur de cette opération dans le cadre global de nos actions de lutte contres les violences faites aux femmes, de l'urgence à agir et de la nécessité de protéger ces femmes en grand danger, je vous propose de signer la convention jointe et d'attribuer une subvention de 14 578 € à l'association CIDFF de Paris afin que ce dispositif puisse être mis en place dans les plus brefs délais.

Je vous prie Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris